

reconstruire, et elle est maintenant terminée. La somme de \$1,586.37 a été dépensée pour la construction de ces phares pendant la dernière année fiscale, ce qui, avec les dépenses de l'année précédente, en porte les frais à \$1,811.32.

Le même rapport mentionnait aussi les feux d'alignement établis pour servir de guides dans la traversée du chenal du nord. Comme on le verra par l'annexe No. 2, ces feux ont coûté \$1,303.03, ce qui, avec les dépenses déjà faites, en porte les frais à \$1,924.71.

Le nouveau phare de la rivière Martin, dont le rapport de l'année dernière faisait mention, a été terminé, et il a été allumé pour la première fois le 1er juin dernier. La lumière est blanche fixe et appartient à l'ordre catoptrique; elle se trouve à 125 pieds au-dessus du niveau des hautes eaux et peut être vue à une distance de 17 milles. La bâtisse est en bois, peinte en blanc et consiste en une tour carrée de 54 pieds de hauteur de la base au sommet, avec logement attenant. Comme on le verra par les comptes, ce phare a coûté \$7,347.04.

Le nouveau phare de l'Île Caroual, Sept Îles, qui fut terminé dans le cours de la saison de 1875, a été allumé le 1er juin dernier. La lumière est blanche et appartient également à l'ordre catoptrique; elle se trouve à 200 pieds au-dessus du niveau des hautes eaux, et peut être aperçue à une distance de 20 milles dans les temps clairs. La bâtisse est en bois et consiste en une tour carrée de 39 pieds de hauteur, avec un logement pour le gardien. Ce phare a coûté \$4,205.66, y compris l'appareil d'éclairage.

Le rapport de l'année dernière parlait d'un contrat qui avait été fait pour la construction d'une jetée et d'un phare sur le Rocher Algernon près du phare des Piliers, dans le bas du fleuve St. Laurent. Le contrat est maintenant exécuté, et le phare sera allumé au commencement de la prochaine saison de navigation. Au 30 juin dernier la somme de \$2,074.08 a été dépensée pour ce phare; le reste des dépenses figurera dans les comptes de la présente année.

Un nouveau phare a été construit dans le cours de la dernière saison, au Cap aux Oies, comté de Charlevoix, sur la rive nord du Saint-Laurent, et il a été mis en opération le 29 octobre dernier. Sa lumière est blanche fixe, de l'ordre catoptrique, à 42 pieds au-dessus des hautes eaux, et peut être aperçue à une distance de douze milles. La tour est en bois, a 42 pieds de hauteur de la base à la girouette, avec logement attenant, et est peinte en blanc. Jusqu'au 30 juin dernier, la somme de \$376.10 a été dépensée pour ce phare; le reste des frais sera inscrit aux comptes de la présente année fiscale.

Un autre phare a été construit sur la jetée de la Baie St. Paul, rive nord du fleuve, et mis en opération le 29 octobre dernier. Sa lumière est, blanche fixe, à 36 pieds au-dessus des hautes eaux et peut être vue à dix milles dans les temps clairs. La tour est une construction carrée en bois, a 30 pieds de hauteur, avec logement